

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 90

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 190273

Direction en charge : Finances et contrôle de gestion

Objet : Budget Primitif 2019 - Décision modificative n° 1 du budget principal - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/03/2019

Compte rendu affiché le : 09/04/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY (Présente jusqu'au vote du 1er voeu concernant les salariés de l'entreprise Titoulet), M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°54 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE (Présente jusqu'à la question n°72 du projet de l'ordre du jour), M. Serge HORVATH (Présent jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER)

Absents :

M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 90

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 190273

Direction en charge : Finances et contrôle de gestion

Objet : Budget Primitif 2019 - Décision modificative n° 1 du budget principal - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Le Budget primitif 2019 a été voté le 11 février 2019.

□ **Motivation et Opportunité :**

L'exécution du budget 2019 nécessite des ajustements de crédits qui font l'objet de la présente décision modificative pour le budget principal.

Elle se traduit par des dépenses et des recettes réelles et des écritures d'ordre.

□ **Contenu :**

BUDGET PRINCIPAL

Cette décision modificative prévoit une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 0.159 M€ ainsi qu'une augmentation des recettes réelles de fonctionnement de 0.166 M€ et des dépenses réelles d'investissement de 0.053 M€ ainsi qu'une augmentation des recettes réelles d'investissement de 0.057 M€

Plus précisément, l'équilibre de cette décision modificative se présente comme suit :

En millions d'euros	Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses	Recettes	Coût net	Dépenses	Recettes	Coût net
Total écritures réelles	0.166	0.166	0.000	0.057	0.057	0.000
Total écritures ordre	0.000	0.000	0.000	0.274	0.274	0.000
TOTAL	0.166	0.166	0.000	0.331	0.331	0.000

1) Dépenses et recettes réelles

a) Recettes réelles de fonctionnement (0.166 M€)

Il s'agit essentiellement :

- **Affaires Culturelles** : subvention sollicitée au titre du programme pour l'acquisition et l'aménagement d'un Médiabus auprès du Ministère des Affaires Culturelles (0.025 M€),
- **Cadre de Vie** : écritures de régularisation pour l'annulation de rattachement à l'exercice 2017 (Dépenses/Recettes : 0.091 M€),
- **Education - Petite Enfance** : contribution du Conseil Départemental attribuée dans le cadre des classes découvertes reversée aux établissements scolaires (Dépenses/Recettes : 0.007 M€),
- **Relation Citoyenne** : inscription sur le budget principal des dernières recettes de 2018 provenant du crematorium de Côte Chaude, le budget annexe des Activités Funéraires ayant été clôturé au 31 décembre 2018 (0.043 M€),

b) Dépenses réelles de fonctionnement (0.166 M€)

Les inscriptions de dépenses les plus significatives sont :

- **Commerce et Artisanat** : annulation de titres émis sur l'exercice 2018 concernant la location des chalets

de Noël, en raison de l'exonération partielle des droits de place dans le cadre du plan en faveur des commerçants suite aux manifestations de 2018 (0.003 M€),

- **Cadre de Vie** : écritures de régularisation pour l'annulation de rattachement à l'exercice 2017 (Dépenses/Recettes : 0.091 M€),
- **Education - Petite Enfance** : reversement aux établissements scolaires de la contribution du Conseil Départemental attribuée dans le cadre des classes découvertes (Dépenses/Recettes : 0.007 M€),
- **Relation Citoyenne** : crédits supplémentaires pour l'organisation des grands débats nationaux (0.045 M€), complément de crédits relatifs à la contribution obligatoire pour la participation aux charges d'état civil de la Mairie de Saint-Priest-en-Jarez (0.004 M€), paiement sur le budget principal des dernières factures de 2018 relatives aux dépenses de gaz et d'électricité du crematorium de Côte Chaude, le budget annexe des Activités Funéraires ayant été clôturé au 31 décembre 2018 (0.009 M€),
- **Ressources Humaines et Immobilier, Achats et Services** : ajustement des écritures de refacturation 2018 de la masse salariale des moyens ressources et des frais de structure de la DGTI (Direction Grands Travaux d'Infrastructures) reversés à Saint-Etienne Métropole (861,13 €),
- **Divers** (0.006 M€) : écritures d'équilibre de la décision modificative.

c) Recettes réelles d'investissement (0.057 M€)

Les principales recettes d'investissement sont :

- **Systèmes d'Information et du Numérique** : participation de la Caisse d'Allocations Familiales au développement de logiciel et à l'acquisition de matériels informatiques au centre de loisirs de la Perrotière (0.007 M€),
- **Programmation Urbaine** : complément de crédits (Dépenses/Recettes : 0.050 M€) pour des travaux d'office pour le compte de tiers ou pour des procédures de substitution à des copropriétaires défaillants.

d) Dépenses d'investissement (0.057 M€)

Les principales dépenses d'investissement sont :

- **Affaires Culturelles** : travaux de terrassement, déploiement de réseaux WiFi et acquisition de signalétique d'entrée de Ville afin d'accueillir le festival Sainté Live By Paroles et Musiques (0.015 M€), création de l'identité visuelle de la Comète (0.020 M€) et acquisition d'un Médiabus qui nécessite une enveloppe supplémentaire de 0.014 M€ en complément du report accordé sur 2019,
- **Evénementiel** : restitution de crédits grâce à une économie réalisée dans le cadre du marché d'acquisition d'une tribune 1 000 places (- 0.046 M€),
- **Programmation Urbaine** : complément de crédits (Dépenses/ Recettes : 0.050 M€) pour des travaux d'office pour le compte de tiers ou pour des procédures de substitution à des copropriétaires défaillants,
- **Divers** (0.004 M€) : écritures d'équilibre de la décision modificative.

2) Opérations d'ordre

Les opérations d'ordre correspondent aux écritures suivantes :

- des dons de matériels de puériculture ont été effectués auprès de la crèche associative La Rivière et de la Maison d'Assistantes Maternelles Les Petits Diablotins. Il convient donc de prévoir des écritures d'ordre pour la sortie de ces biens du patrimoine de la Ville (Dépenses/Recettes : 0.003 M€),
- des opérations patrimoniales pour une cession foncière à l'euro symbolique (Dépenses/Recettes : 0.021 M€) et pour une acquisition à titre gratuit d'un tènement immobilier auprès de l'Etat (Dépenses/Recettes :

0.250 M€.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**
Néant

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC : Néant

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : Néant

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir approuver la décision modificative n° 1 du budget principal telle que présentée ci-dessus.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 44 voix pour, 13 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
	Nora BERROUKECHE